

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : Attribution d'une aide financière exceptionnelle au Laboratoire de Langues

Mesdames, Messieurs,

Le laboratoire de langues, rattaché en 1986 au Centre Social d'Ozon, fonctionne depuis 1996 sous la forme d'une association distincte régie par la loi de 1901.

Ses statuts précisent que : « l'association a pour objet de favoriser le développement, la promotion et l'insertion sociale des individus » :

- par la formation en général et l'apprentissage des langues en particulier*
- l'ouverture sur des cultures étrangères et toutes activités directement ou indirectement liées à cet objet et permettant d'améliorer leur niveau de connaissance.*

Il contribue ainsi à l'égalité des chances et au renforcement du lien social en donnant aux populations du territoire châtelleraudais des outils favorisant leur accès intellectuel et économique aux langues étrangères, compétences valorisables sur le champ de l'emploi, élargi géographiquement à l'espace européen.

Le laboratoire de langues est l'un des 3 établissements de Poitou-Charentes dispensant l'enseignement de la Langue des Signes Française (LSF), et le seul établissement pour l'enseignement du braille tout public (862 heures stagiaires pour l'année 2008, 40 stagiaires accueillis).

Le laboratoire de langues met en oeuvre une pédagogie originale qui allie des enseignements classiques, des stages, et des mises en situation (repas linguistiques, activités de loisir, ou de la vie quotidienne...) permettant d'acquérir rapidement le parler courant d'une langue étrangère.

Le laboratoire de langues rencontre actuellement des difficultés financières nécessitant de faire évoluer le cadre de ses interventions.

Dans l'attente de ces évolutions et compte tenu de l'urgence de la situation, l'association sollicite le soutien financier de la Ville et de la Région, au titre du Contrat Régional de Développement Durable.

* * * * *

VU l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT l'intérêt du projet du laboratoire de langues en faveur de l'enseignement de la langue des signes française et du Braille ;

CONSIDERANT les interventions du laboratoire de langues auprès du public scolaire de la ville de Châtellerault favorisant la mixité sociale des populations jeunes,

CONSIDERANT les actions d'animation développées par le laboratoire de langues en relation avec les populations de tous pays représentées sur la commune et dont la langue est enseignée au sein de la structure,

CONSIDERANT également, que le laboratoire de langues, du fait de la nature des enseignements qu'il dispense, l'originalité de sa pédagogie et sa localisation (au sein des locaux de l'IUT, à proximité de la Zone d'Activités René Monory) contribue au renforcement de l'attractivité du territoire et constitue un atout supplémentaire pour favoriser l'implantation d'activités économiques, précieuses pour le bassin châtelleraudais,

CONSIDERANT que les difficultés financières rencontrées actuellement par l'association sont de nature à menacer l'emploi des 7 salariés permanents,

Le Conseil Municipal, décide,

- d'apporter son soutien au dossier du Laboratoire de Langues dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable, en sollicitant auprès de la Région une subvention de 15 000 €.
- d'accorder une subvention exceptionnelle de 5000 euros au Laboratoire de Langues.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 20/6574/5200 du budget de la ville de Châtellerault.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 10/12/09
Publié en mairie le 9/12/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault